

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

-----

**CABINET**

-----

*BP: 545; Tél: (242) 012 230 039  
Site Web: [www.affaires-sociales.gouv.cg](http://www.affaires-sociales.gouv.cg)  
Email : [contact@affaires-sociales.gouv.cg](mailto:contact@affaires-sociales.gouv.cg)  
Brazzaville.*

**REPUBLIQUE DU CONGO**  
Unité\*Travail\*Progrès

**Allocution de Madame le Ministre des affaires sociales et de  
l'action humanitaire à l'occasion de la célébration  
de la Journée de l'Enfant Africain,**

**le 16 juin 2018**

***Brazzaville, le 16 juin 2018***

- ***Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement et chers collègues ;***
- ***Mesdames, Messieurs les ambassadeurs et chefs des missions diplomatiques au Congo ;***
- ***Mesdames, Messieurs les Représentants des agences du Système des Nations Unies ;***
- ***Messieurs les Présidents des commissions santé, affaires sociales et genre du Sénat et de l'Assemblée Nationale ;***
- ***Monsieur le Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des congolais de l'étranger ;***
- ***Mesdames les Conseillères du Chef de l'Etat et du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;***
- ***Monsieur le Préfet du département de Brazzaville ;***
- ***Monsieur le Maire de la ville de Brazzaville ;***
- ***Mesdames et Messieurs les représentants des organisations de la société civile ;***
- ***Monsieur le Président du Parlement des enfants de Brazzaville ;***
- ***Distingués invités en vos rangs, grades et qualités ;***
- ***Chers députés juniors ;***
- ***Chers parents et Chers enfants.***

Je voudrais, avant tout, vous dire "Grand merci" pour avoir accepté de rehausser de votre présence l'éclat de la présente cérémonie, à l'occasion de la célébration de la 28<sup>ème</sup> édition de la Journée de l'Enfant Africain.

***Distingués invités,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers enfants,***

Comme l'a rappelé le Président du Parlement des Enfants de Brazzaville, la Journée de l'Enfant Africain (JEA) a été instituée en 1991 par l'Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), actuelle UA, en souvenir au soulèvement des étudiants, le 16 juin 1976, à Soweto en Afrique du Sud.

Elle vise donc, non seulement, à rendre hommage à ces enfants et aux actions courageuses qu'ils ont entreprises pour défendre leurs droits ; mais en plus célèbre ainsi les enfants d'Afrique et appelle à une introspection et à un engagement en faveur des nombreux défis auxquels sont confrontés les enfants à travers le continent.

Le thème de l'édition 2018, proposé par le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE) et adopté par le Conseil Exécutif de l'Union Africaine lors de sa 31<sup>ème</sup> Session Ordinaire tenue du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2017, à Addis-Abeba, en Ethiopie est intitulé : « **Aucun enfant laissé pour compte pour le développement de l'Afrique** ».

Ce thème, qui rentre dans le droit fil de celui de la précédente Journée de l'Enfant Africain qui stipulait : « **L'Agenda 2030 pour le développement durable des enfants en Afrique : Accélérer la protection, l'autonomisation et l'égalité des chances** », relève la nécessité, pour tous les États membres et autres parties prenantes, d'intégrer la question des droits de l'enfant dans tous les programmes de développement.

L'Agenda 2030 définit 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) avec plusieurs cibles à atteindre par tous les États membres et autres parties prenantes d'ici 2030. Ces objectifs associent les piliers du développement durable économique, social et environnemental avec les éléments de paix, de justice et d'institutions viables, afin de réaliser et de maintenir un développement global et de s'assurer que nul n'est laissé pour compte dans le processus de développement.

Ainsi, par le biais du thème de la Journée de l'Enfant Africain de 2018, le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE) réaffirme une fois de plus l'importance de mettre en évidence les liens entre l'Agenda 2030 et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE) et appelle les États parties à prendre des mesures nécessaires et urgentes au niveau national pour assurer le développement inclusif pour les enfants.

***Distingués invités,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers enfants,***

Que fait le Congo, notre pays, afin qu'« aucun enfant ne soit laissé pour compte » en vue d'atteindre un développement économique durable et inclusif?

Depuis 2012, le Congo a posé d'importants jalons dans l'optique d'un développement durable et inclusif. Au nombre de ceux-ci, nous pouvons citer :

- l'élaboration en 2012 de la Politique Nationale d'Action Sociale dont la mise en œuvre a été marquée par quelques progrès importants, incluant notamment une première expérience dans la mise en place des transferts sociaux monétaire et alimentaire comme moyen de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité ;

- l'adoption d'un cadre stratégique pour le renforcement du système national de protection de l'enfant en République du Congo.

Toutefois, l'évaluation interne de cette politique a mis en exergue plusieurs difficultés dans sa mise en œuvre. Cela a permis de proposer des orientations et des perspectives pour les cinq (5) prochaines années, orientations et perspectives qui sont consignées dans la Politique Nationale d'Action Sociale révisée, assortie de son plan d'action 2018-2022, qui nous a été présentée.

Cette Politique Nationale d'Action Sociale souligne l'importance accordée à la protection sociale non contributive dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment ceux relatifs à l'élimination de la pauvreté (ODD1), à l'élimination de faim (ODD2), à l'accès aux services sanitaires et d'enseignement (ODD3-4), à l'égalité de genre (ODD5), à réduction des inégalités (ODD10) et à la paix et la justice (ODD16).

***Distingués invités,  
Mesdames, Messieurs,***

La pauvreté est la cause directe de la faim chez de nombreux enfants et ruine leurs chances de parvenir à un développement dans plusieurs domaines de leur vie, notamment dans le domaine de la santé et l'éducation entre autres.

Grâce à l'appui financier des partenaires techniques et financiers, en l'occurrence la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement et le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Gouvernement implémente, dans le cadre de la protection sociale non contributive, d'importants projets de transferts monétaire et alimentaire visant l'autonomisation des ménages vulnérables, l'alimentation de base et les besoins nutritionnels des femmes enceintes et allaitantes et des personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Par l'octroi de ressources et le transfert de bons alimentaires aux ménages et individus pauvres, les transferts sociaux ont des effets directs en matière de réduction de la pauvreté et de la faim et

contribuent ainsi à la réalisation de l'accès à la santé, à l'éducation, à l'égalité de genre, à la réduction des inégalités, à la paix et à la justice.

Une réflexion est actuellement en cours en vue non seulement d'étendre progressivement lesdits projets sur l'ensemble du territoire national tel que préconisé dans la nouvelle Politique Nationale d'Action Sociale, mais aussi de mettre sur pied un autre projet dont le principal objectif est de contribuer à la promotion du capital humain par l'autonomisation économique des populations vulnérables à travers le développement de leurs capacités productives.

***Distingués invités,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers enfants,***

La Politique Nationale d'Action Sociale intègre également l'approche tracée dans le cadre stratégique pour le renforcement du système national de protection de l'enfant. Ce cadre stratégique prévoit la mise en place et la formation des membres d'un réseau de comités communautaires de protection de l'enfant, comme mécanismes de vigilance ou première ligne de défense des enfants contre la violation de leurs droits.

A titre de rappel, l'expérimentation du système national de protection de l'enfant dans deux zones pilotes a permis de mettre en place :

- **en milieu rural**, 17 Comités de Quartier ou de Village de Protection de l'Enfant et former 139 de leurs membres dans le district de Sibiti dans le département de la Lékoumou ;
- **en milieu urbain**, 09 Comités de Quartier de Protection de l'Enfant et former 81 de leurs membres dans l'arrondissement n°4 Mougali à Brazzaville.

Cette expérience passera à l'échelle afin de couvrir entièrement chacun de ces deux départements, tel que prévu dans le plan d'action de la Politique Nationale d'Action Sociale 2018-2022.

***Distingués invités,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers enfants,***

Dans l'attente de la création d'un organe fonctionnel et pérenne de coordination au niveau national, le Gouvernement et les autres acteurs du système de protection de l'enfant ont pris la décision consensuelle de mettre en place un Groupe de Travail sur la Protection de l'Enfance (GTPE). Celui-ci a entre autres responsabilités de coordonner les réponses aux questions prioritaires de protection de l'enfant en assurant la complémentarité des actions des différents acteurs.

Des lettres de désignation de 35 membres de ce Groupe ont été adressées par mon ministère aux différentes institutions concernées. Ceux-ci seront confirmés lors de la prochaine réunion du Groupe.

***Distingués invités,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers enfants,***

Le Congo dispose également d'un cadre légal et réglementaire abondant en faveur de l'enfant. Il est pour l'essentiel constitué de :

- la loi n° 4-2010 du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant en République du Congo ;
- la loi n° 5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des peuples autochtones ;

- la loi n° 10-2012 du 14 juillet 2012 portant institution du régime de la famille et de l'enfance en difficulté.

Les textes d'application de ces lois ont été élaborés et attendent d'être publiés.

***Distingués invités,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers enfants,***

En tant qu'Etat partie à la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, le Congo, notre pays, présentera son rapport d'étape sur la mise en œuvre de cet instrument juridique régional en 2020 afin de rendre compte des avancées réalisées par rapport aux recommandations faites par le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (CAEDBE) lors de la présentation de son rapport initial en octobre 2015.

Je tiens à rappeler, ici et maintenant, que ces recommandations ont été réparties par domaines de compétence des institutions concernées et transmises à celles-ci pour la collecte des informations, dans l'optique de préparation à cette échéance. Ces informations seront compilées et mises en commun au cours d'un atelier de validation que nous devons organiser avant.

***Distingués invités,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers enfants,***

Les efforts consentis par le Gouvernement, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, en collaboration avec la société civile, témoignent de l'engagement du Congo à faire en sorte « qu'enfant ne soit laissé pour compte », quoique beaucoup reste encore à faire.

***Distingués invités,***



***Mesdames, Messieurs,  
Chers enfants,***

Je ne saurais terminer mon propos sans réitérer l'engagement du Gouvernement, sous la très haute impulsion de **Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République** et sous la coordination de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, d'accorder la priorité aux droits de l'enfant dans les politiques et les programmes visant à mettre en œuvre les Objectifs de Développement Durable (ODD), afin de veiller à la réalisation des droits de tous les enfants.

**Vive la journée de l'Enfant Africain,  
Vive les enfants du Congo,  
Je vous remercie.**